

**Délibération n°23**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
52

Nombre de votants :  
52

Date de convocation :  
18 septembre 2019

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
1<sup>er</sup> octobre 2019

**Objet :**

**Projet de 13 logements dont 5  
logements en accession sociale  
«Les Echards» à Pessat-  
Villeneuve : aide financière à  
DOMIA**

**L'AN deux mille dix-neuf le mardi 24 septembre**, le conseil communautaire, convoqué le 18 septembre 2019 s'est réuni à la salle Dumoulin à Riom, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Valérie SOUBEYROUX, **titulaires.** Mme Florence PLUCHARD, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHARD, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Gilbert MENARD, *a donné pouvoir* à Mme Nicole LAURENT

*Absents :*

- M Gabriel BANSON
- M François CHEVILLE
- M Gérard DUBOIS
- M Daniel GRENET
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- M Jacques VIGNERON
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M Thierry ROUX

**Rapport n°23 – Projet de 13 logements dont 5 logements en accession sociale «Les Echards» à Pessat-Villeneuve : aide financière à DOMIA**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu la délibération n°20161215.15 du conseil communautaire du 15 décembre 2016 approuvant le projet de construction de logements sociaux à Pessat-Villeneuve au lieu-dit «Les Echards»,  
Vu la délibération n°20180605.23 du conseil communautaire du 05 juin 2018 approuvant la convention de mandat entre LOGIDOME et RLV,  
Vu la délibération n°20190423.24 du conseil communautaire du 23 avril 2019 portant avenant à la convention de mandat pour le projet de construction de logements sociaux à Pessat-Villeneuve,  
Vu la délibération n°20190423.28 du conseil communautaire du 23 avril 2019 portant approbation du règlement en faveur des aides en faveur du logement,

Considérant le projet de construction de 13 logements sociaux dont 5 en accession sociale à PESSAT-VILLENEUVE au lieu-dit « Les Echards », confié au bailleur Logidôme,  
Considérant que la coopérative DOMIA, filiale de LOGIDOME, a en en charge la réalisation des cinq logements en accession sociale,  
Considérant que cette opération est financée en PSLA (Prêt Social Location Accession) et est inscrite dans la programmation de l'Etat au titre de l'année 2019,  
Considérant que DOMIA a présenté le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération TTC		Financement TTC	
Coût initial HT	882 157.00 €	Prêt PSLA	928 835.00 €
Montant TVA	46 678.00 €	Fonds propres	-
COUT TOTAL	928 835.00 €	TOTAL	928 835.00 €

Considérant que le règlement des aides en faveur du logement adopté par RLV prévoit l'accompagnement de 50 logements financés en PSLA sur la durée du PLH 2019-2025, à condition que l'opération soit inscrite en programmation de l'Etat,  
Considérant que dans ce cadre DOMIA peut bénéficier d'un aide de 3500 €/logement soit une subvention d'un montant de 17 500 €.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve l'attribution à Domia d'une aide financière de 17 500 € pour l'opération de cinq logements en accession sociale situés au lieu-dit Les Echards sur la commune de PESSAT-VILLENEUVE,**
- **approuve les termes de la convention de financement correspondante et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 25 septembre 2019***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190924-  
DELIB2019092423-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2019  
Date de réception préfecture : 01/10/2019